

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017

Page \_\_\_\_\_

Le huit juin deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil municipal de Précigné s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-François ZALESNY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 29 mai 2017

**Etaient présents :** Arnaud de PANAFIEU, Christiane FUMALLE, Yves PINIAU, Madeleine ESNAULT, Gilles ROUSSELET et Agnès HEROUIN, adjoints.

Claudie LEHAY, Alexa ROINET, Nicole PIPELIER, Alain PASQUEREAU, Marie-Claude TALINEAU, Anthony VEILLARD, Cyril Le SCORNET, Antoine LAMBERT, Annie SALMON, Marie-Noëlle MOULIN, Patrick SAILLY, Virginie JOUARE et Joël BRETHOME.

**Absent(s) excusé(s) :** Christian THEBERGE ayant donné procuration à Jean-François ZALESNY

**Absent(s) non excusé(s) :** Françoise DELAUNE et Yves GUILBERT-ROED

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale.

M. Anthony VEILLARD a été élu(e) secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2017
- Vote des subventions des associations (judo / OGEC)
- Projet de caméras de surveillance
- Devis chaudière Ecole la Voutonne
- Feu d'artifice du 14 juillet
- Intégration de voirie des lotissements La Mandée et la Bade
- Ressources Humaines (Avancement de grades / Indemnité stagiaire)
- Contrat photocopieurs
- Délibérations diverses
- Questions et informations diverses
- Rythmes scolaires (sollicitation du huis-clos)

### I. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

Le compte rendu de la séance du 30 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

### II. VOTE DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS (JUDO / OGEC)

2017-041

- **JUDO**

A. HEROUIN, adjointe, expose la demande de subvention exceptionnelle de l'association JUDO au vu de leur soirée anniversaire d'un montant de 1 000 € A. HEROUIN et propose l'attribution d'une subvention de 765 € (dans le budget subvention en attente - article 6574) et la gratuité de la salle des fêtes (valeur 235 €).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accorde le versement de la subvention pour la somme de 765€.

2017-042

- **OGEC**

Le Maire expose que la subvention relative aux fournitures scolaires et au contrat simple est versée tous les ans par présentation d'un certificat administratif au Trésorier. La législation impose le vote d'une délibération pour le versement d'une subvention.

Le Maire sollicite donc le vote de la subvention à l'OGEC (école St Joseph St Jean) comme suit :  
Fournitures scolaires : 24 € x 107 élèves = 2 568 €



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017

Contrat simple : 13.20 € x 107 élèves = 1 412.40 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote la subvention de 3 980.40 € (2 568 € + 1 412.40 €) à l'OGEC St Joseph St Jean. Les crédits sont inscrits à l'article 6574.

## III. PROJET DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

2017-043

Le Maire présente le projet de caméras de surveillance.

Le but du projet est d'installer des caméras de vidéosurveillance à certains endroits de la commune. L'exploitation se fera sur un ordinateur de la mairie connecté au réseau et à internet. Le projet prévoit des installations à la bibliothèque intercommunale, le parking de la salle des fêtes, les toilettes publiques et le parking des cars.

Pour mémoire, un budget prévisionnel de 20 000 € TTC est inscrit au BP 2017 (opération 100009 voirie).

La société Barbé Devaux qui a équipé la commune de Sablé sur Sarthe a effectué un premier devis pour un montant de 15 274.42 € TTC hors génie civil. La concurrence sera sollicitée.

L'assistance d'un référent sureté est demandée auprès des services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donne un accord de principe pour l'installation de la vidéo surveillance sur la commune.

## IV. DEVIS CHAUDIÈRE ECOLE LA VOUTONNE

2017-044

Le Maire expose que la chaudière à l'école La Voutonne (côté Pomme d'Api) doit être réparée pour la somme de 4 716 € HT sans la main d'œuvre. La chaudière date de 1995. Il est proposé de la remplacée pour la somme de 12 044.30 € HT soit 14 453.16 € TTC (société ENGIE). Cette nouvelle chaudière sera aussi plus performante et économique.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide le remplacement de la chaudière et autorise le Maire à signer tout acte inhérent au dossier.

Afin d'effectuer le règlement du fournisseur, la décision modificative n° 1 au budget commune est nécessaire est approuvée comme suit :

### Décision modificative n°01- budget commune

Investissement	Dépenses	Recettes
100001 locaux scolaires / 2158 installation technique		
.....+ 15 000 €.....	0 €	
021 virement section fonctionnement.....0 €.....	+ 15 000 €	
<b>Total.....+15 000 €.....</b>	<b>+ 15 000 €</b>	
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
023 virement section investissement.....+ 15 000 €.....	0 €	
022 dépenses imprévues .....- 15 000 €.....	0 €	
<b>Total.....0 €.....</b>	<b>0 €</b>	

## V. FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

2017-045

Le Maire expose que l'ADEP organise le rassemblement européens de side cars et moto à Précigné le 14 juillet prochain. Dans ce cadre, il est proposé la réalisation d'un feu d'artifice d'une durée de 15 à 17 minutes pour un montant de 5 300 € TTC (société Pyro Concept). Il se déroulera le 14 juillet 2017 au stade Alain de Rougé.



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017

Page \_\_\_\_\_

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le feu d'artifice le 14 juillet 2017 et le financera.

### VI. INTÉGRATION DE VOIRIE DES LOTISSEMENTS LA MANDÉE ET LA BADE

2017-046

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de la séance du 3 février 2012 a décidé d'engager la procédure d'enquête publique préalable à l'intégration des réseaux, voirie et espaces verts des lotissements de la Bade, La Mandée, Les Coutures 1 et 2. L'enquête publique organisée entre le 24 février 2014 au 10 mars 2014 n'a enregistrée aucune observation et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet. Par délibération du 13 mars 2014 l'intégration a été approuvée (délibération 13032014-04).

Avant l'intégration de la voirie et des réseaux la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe, service gestion du domaine public, sollicite un constat avec un avis favorable.

Les constats émettent un avis favorable pour les lotissements de la Mandée et la Bade sous réserve de l'intégration de la parcelle AB611 (accès) pour le lotissement de la Bade. Il est donc proposé de réaliser l'intégration de la voirie et des réseaux pour ces 2 lotissements. Le 3<sup>ème</sup> lotissement sera intégré dès lors que les réserves seront levées sur le constat.

De plus, Maitre LEGUIL sollicite un complément de délibération (juin 2016) à la délibération 13032014-04 à savoir : la cession de la voirie à l'euro symbolique et l'intégration dans le domaine public ou domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'intégrer la voirie dans le domaine public et à l'euro symbolique pour les lotissements cités dans la délibération 13032014-04. Concernant le lotissement de la Bade, l'intégration ne pourra s'effectuer que lorsque la parcelle AB611 sera rétrocédée à l'euro symbolique à la commune par son propriétaire. Le Maire est autorisé à viser tout acte inhérent au dossier.

### VII. RESSOURCES HUMAINES (AVANCEMENT DE GRADES / INDEMNITÉ STAGIAIRE)

2017-047

#### - Avancement de grades

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 DU 26 JANVIER 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire, le Maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2017, les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'accès	Nbre d'agent promouvable	Ratios (%)	Nbre d'agent promu
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	1	100 %	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	4	100 %	4



# CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017

Et sous réserve de l'avis de la commission Administrative Paritaire (CAP), et de l'avis de la Commission Technique Paritaire (CTP), les postes d'origine doivent être supprimés et de nouveaux postes doivent être créés :

- de créer un poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de supprimer le poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- de créer quatre postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de supprimer quatre postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité valide ce point et autorise le Maire à viser tout acte nécessaire au dossier.

2017-048

- **Indemnité stagiaire**

Du 13 mars au 30 juin 2017 (10 semaines), la commune a accueilli au service technique Gwenneg TANGUY. Le Maire propose de le gratifier à hauteur de 300 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de lui verser une gratification d'un montant de 300 € et autorise le Maire à viser tout acte inhérent au dossier.

## VIII. CONTRAT PHOTOCOPIEURS

2017-049

Le Maire informe que les contrats du copieur de la Mairie et de l'école la Voutonne arrivent à échéance au 31 juillet 2017.

Le fournisseur actuel (DBR) a fait des propositions soit d'acquisition de nouveaux matériel, soit de location ou soit de renouvellement du contrat de copies avec en option l'option fax (422 € HT) pour le copieur de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de maintenance jusqu'au 31 juillet 2020 (fin du mandat) pour un coût copie de :

- Copieur école : 5.21795 € HT par 1000 copies noir et blanc
- Copieur mairie 52.17963 € HT par 1000 copies couleur et 5.21795 € HT par 1000 copies noir et blanc et acquisition de la carte fax (422.00 € HT).

Et autorise le Maire à viser tout document inhérent au dossier.

## IX. DÉLIBÉRATION DIVERSES

2017-050

- **Abri bus**

L'abri bus situé Place des Rigourdaines sera déplacé Cité Emile Penaud (parcelle AC486) appartenant à Sarthe Habitat. Dans ce cadre, une convention d'occupation du terrain doit être signée entre la commune et Sarthe Habitat.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention et tout acte inhérent au dossier.

2017-051

- **Ressources Humaines - création de poste**

\*Création d'un poste CAE à 20 h. Un contrat CAE s'est achevé le 31 mai 2017 (20h). Il est proposé de créer un poste CAE à 20h pour une durée de 9 mois. L'Etat prend en charge de 60 à 80% du salaire brut horaire (défini par l'arrêté préfectoral 2017/DIRECCTE/26 et sous réserve d'un nouvel arrêté préfectoral), à hauteur de 20 heures hebdomadaires travaillées ; une exonération d'une partie des charges sociales patronales est prévue également ; la collectivité cotisera au régime de l'assurance chômage.



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017

Page \_\_\_\_\_

*Un agent en CAE perçoit 687.58 € net mensuel pour 20 h de travail semaine. Si l'aide de l'état est de 80 %, le coût pour la collectivité après déduction de l'aide s'élèvera à 284.28 €. Si l'aide est portée à 75 %, le coût s'élèvera à 326.62 €.*

**\*ou Crédit d'un poste pour accroissement temporaire d'activité** pour une durée de 6 mois au service technique à temps complet.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide :

- la création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E) à 20h (entretien des espaces verts) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- vote les crédits budgétaires correspondants et autorise le Maire à signer la convention et le contrat.

### X. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Recensement de la population 2018** : Le Maire expose que le recensement de la population s'opérera du 18 janvier au 17 février 2018.

Dans ce cadre, un coordonnateur communal doit être désigné et des agents recenseurs à recruter. Valérie CAVALEIRO est désignée coordonnateur communal et sera accompagnée de Alain PASQUEREAU. Une première réunion d'information est programmée le 15 juin en Préfecture à ce sujet.

Ce point sera revu lors d'une prochaine séance ou la rémunération des agents recenseurs sera abordée ainsi que la désignation du coordonnateur communal et l'indemnisation des frais de mission.

- **Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe** :

#### *Note sur la Compétence « assainissement »*

##### *Bureau Communautaire du 28 avril 2017 NOTE SUR LA COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT »*

Préalablement à l'entrée en vigueur de la loi « Notre », figuraient parmi les compétences optionnelles des communautés de communes, « tout ou partie de l'assainissement ». Celles-ci pouvaient, par exemple, bénéficier du transfert de la partie de compétence relative à l'assainissement non collectif, l'assainissement collectif des eaux usées, étant alors conservé par les communes membres.

C'est la situation actuelle de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

Mais depuis la loi « Notre », la prise de la compétence « assainissement » ne permettra plus de dissocier l'assainissement collectif de l'assainissement non collectif des eaux usées, en transférant, par exemple, à la Communauté de communes le seul assainissement non collectif des eaux usées.

Dès lors, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour la Communauté de communes, la compétence « assainissement » ne peut plus seulement concerner l'assainissement non collectif mais également l'assainissement collectif.

Une alternative s'offre à la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe :

- Soit elle redonne la compétence « assainissement non collectif », aux communes, dans l'attente que la compétence « assainissement » devienne obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Soit elle acquiert la compétence « assainissement » au sens de la loi « Notre », c'est-à-dire la compétence d'ensemble, assainissement collectif et non collectif, étant précisé que, par ailleurs, le législateur a entendu comprendre dans cette compétence également les eaux pluviales.

Dans l'hypothèse où le bureau envisagerait d'opter pour la seconde branche de cette alternative, il pourrait être proposé de préparer le transfert de cette compétence, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018, en :

- Procédant à une information des conseils municipaux des communes, dans les deux mois qui viennent,
- Lançant un diagnostic technique des installations d'assainissement collectif et des eaux pluviales,
- Réalisant un examen complet des aspects contractuels, comptables et financiers des services assainissement des communes membres, en association avec les secrétaires de mairie et directeurs généraux des communes.

*Bureau Communautaire du 28 avril 2017*



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017

**Syndicat Mixte de restauration :** Le Maire indique que la loi NOTRE impose la fermeture du syndicat mixte dès lors ou toutes les communes de la Communauté de Communes n'adhèrent pas au syndicat.

Une réflexion est engagée, soit pour une reprise du service à la Communauté Communes ou la mise en concurrence avec un prestataire. Ce service pourrait être élargi à toutes les communes de la Communauté de Communes par un marché public avec une gestion différenciée, (liaison froide ou chaude ou préparation sur place en fonction des équipements des collectivités.

- **Horaires de la Poste :** la Poste de Précigné sera fermée du 14 au 26 août 2017.
- Suivi des équipements :

SUIVI DEVIS	MONTANT DE		
	HT	TVA	TTC
pied potence poste relèvement	3 886,28 €	777,26 €	4 663,54 €
mise en sécurité céanai sortie pose cailleboti	682,65 €	136,53 €	819,18 €
foyer : commande chauffage et éclairage	2 089,02 €	417,80 €	2 506,82 €
ecoles prise courant, HDMI et informatique	2 221,03 €	444,21 €	2 665,24 €
destructeur papier	869,00 €	173,80 €	1 042,80 €
2 tables + cabanes Garderie	767,45 €	153,49 €	920,94 €
tables piscine	926,11 €	185,22 €	1 111,33 €
	11 441,54 €	2 288,31 €	13 729,85 €

- Elections Législatives : 11 et 18 juin 2017 : un point sur la procédure de vote est communiqué.
- Conseil municipal : Jeudi 6 juillet 2017

## XI. RYTHMES SCOLAIRES (SOLLICITATION DU HUIS CLOS)

2017-052

M. Le Maire sollicite le huis clos.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote le huis clos.

Le Maire expose que suite aux élections présidentielles 2017 et des annonces sur l'éventualité donnée aux Maires de choisir le maintien ou non des TAP dès la rentrée scolaire de septembre 2017, il informe que cette mission incombe sur les compétences de l'AMSLCP dont la dissolution est prévue au 31 août 2017 avec le transfert du personnel (cf conseil municipal du 19 janvier 2017).

La reprise des agents de l'AMSLCP nécessite la création de 4 postes (2 temps complets et 2 temps non complets) avec des missions de compétences communales (ne comprend pas les IMS, l'alsh, les prestations de service...).

Dans l'éventualité de la disparition du temps TAP, la question se pose sur le passage de la semaine à 4 jours ou à 4,5 jours. Les directeurs de l'école publique et de l'école privée ont été consultés et ils émettent un avis favorable au maintien de la semaine de 4,5 jours pour la rentrée de septembre 2017.

La volonté des élus est de créer un Service Jeunesse Loisirs qui aurait pour mission la gestion des associations, les activités sportives, les animations du territoire, les activités auprès des enfants et adolescents (dont écoles, tap, restaurant scolaire, garderie, clas, cmj...).

Dans cette volonté, la reprise des agents de l'AMSLCP peut être envisagée en créant les 4 postes.

Le Conseil Municipal, après délibération et sous réserve de l'avis du Comité Technique :  
:

- décide la création du Service Jeunesse Loisirs à compter du 1er septembre 2017
- décide la reprise du personnel de l'AMSLP en créant les 4 postes en CDI au 1er septembre 2017 :



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017

Page \_\_\_\_\_

- Educateur territorial des activités physiques et sportives « ETAPS » - échelon 6 à temps complet
- Educateur principal territorial des activités physiques et sportives « ETAPS » - échelon 10 à temps complet (1 abstention)
- Adjoint technique territorial 1ère classe – échelon 3 à temps non complet à 4.38/35ème
- ATSEM de 1ère classe – 3ème échelon à temps non complet à 5/35ème.
- Autorise le Maire à viser tout document inhérent au dossier.

Le Maire,  
Jean-François ZALESNY

La séance est levée à 23 h 30



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017

## FEUILLET DE CLOTURE

### Liste des délibérations :

- 2017-041 Vote des subventions des associations (judo)
- 2017-042 Vote des subventions des associations (OGEC)
- 2017-043 Projet de caméras de surveillance
- 2017-044 Devis chaudière Ecole la Voutonne
- 2017-045 Feu d'artifice du 14 juillet
- 2017-046 Intégration de voirie des lotissements La Mandée et la Bade
- 2017-047 Avancement de grades
- 2017-048 Indemnité stagiaire
- 2017-049 Contrat photocopieurs (mairie et école publique)
- 2017-050 Abris bus
- 2017-051 Création de poste (cae)
- 2017-052 Rythmes scolaires (sollicitation du huis clos)

Jean-François ZALESNY, Maire		Alain PASQUEREAU	
Arnaud De PANAFIEU, 1 <sup>er</sup> Adjoint		Marie-Claude TALINEAU	
Christiane FUMALLE, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		Anthony VEILLARD	
Yves PINIAU, 3 <sup>ème</sup> Adjoint		Françoise DELAUNE	absente
Madeleine ESNAUT, 4 <sup>ème</sup> Adjoint		Cyril LE SCORNET	
Gilles ROUSSELET, 5 <sup>ème</sup> Adjoint		Antoine LAMBERT	
Agnès HEROUIN, 6 <sup>ème</sup> Adjoint		Annie SALMON	
Claudie LEHAY		Yves GUILBERT-ROED	Absent
Alexa ROISET		Marie-Noëlle MOULIN	
Christian THEBERGE	Absent, a donné pouvoir à JF ZALESNY	Patrick SAILLY	
Nicole PIPELIER		Virginie JOUARE	
Joël BRETHOME			



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ